

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02520

Numéro SIREN : 751 313 586

Nom ou dénomination : FRANCE ECO SOLAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/029129

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2019/029129**  
n°de gestion : **2012B02520**  
n°SIREN : **751 313 586 RCS Lyon**

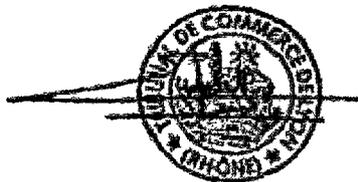
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 18/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FRANCE ECO SOLAIRE - Société à responsabilité limitée  
81 rue Magenta 69100 Villeurbanne -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



5297031

29129



SARL FRANCE ECO SOLAIRE  
81 RUE MAGENTA  
69100 VILLEURBANNE

**COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**



BENDAVID EXPERTISE  
DEVIENT  
FIDUCIAIRE VILLEURBANNAISE  
EXPERTISE COMPTABLE  
60 Bis Rue RACINE  
69100 VILLEURBANNE  
Tel : 04.81.65.17.10  
Courriel : [contact@bendavid-expertise.fr](mailto:contact@bendavid-expertise.fr)  
Site : [www.bendavid-expertise.fr](http://www.bendavid-expertise.fr)  
Siret: 52797406700052 APE: 6920Z

# Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

Nous avons effectué une mission de présentation de situation comptable de la SARL FRANCE ECO SOLAIRE relatif à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018, qui se caractérisent par les données suivantes :

**Total du bilan :** 1 303 547 euros

**Chiffre d'affaires :** 2 526 568 euros

**Résultat net comptable :** 99 430 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

- Nos diligences nous conduisent à formuler les observations sur les points suivants susceptibles d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

- non exhaustivité des pièces comptables.
- la présence de fournisseurs réglés par le dirigeant d'après les informations communiquées par le client,
- la présence d'indemnité kilométriques pour 26 683 euros d'après les informations communiquées par le client,
- présence d'un stock d'après les informations communiquées par le client,
- présence de factures à établir globalisées d'après les informations communiquées par le client,
- il n'est pas provisionné de dette RSI dans le bilan, nous avons considéré que cette dette était personnelle sauf choix du dirigeant de la faire prendre en charge en tout ou partie sur sa société au moment des paiements si celle-ci peut l'assumer.
- L'absence de communication des relevés de compte LCL
- L'impossibilité de vérifier la bonne application du taux de TVA réduit sur la facturation donnée car trop technique
- la présence d'une Facture à établir importante avec les informations communiquées par le dirigeant
- l'absence du détails des tableaux de notes de frais

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence de des observations décrites dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VILLEURBANNE

Le 13/05/2019

Signature

DAN BENDAVID

EXPERT COMPTABLE



Direction Générale des Finances Publiques

# IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012018** et clos le **31122018** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: **SIE VILLEURBANNE  
25 RUE DU NORD  
CS 50076  
69625 VILLEURBANNE CEDEX**

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**

Identification du destinataire: **SARL FRANCE ECO SOLAIRE  
81 RUE MAGENTA  
69100 VILLEURBANNE**

Insp. IFU: **75131358600032** N° dossier: N° Siret:

**B ACTIVITE**

Activités exercées (souligner l'activité principale): **installation photovoltaïque**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante:

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET:

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfices imposables au taux de 33,33 % ou au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	<b>160 718</b>	Bénéfice imposable au taux de 15 %	<b>38 120</b>	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies	Résultat net de la cession et de la sous-cession de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.						

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif art. 244 quater W  dans le secteur du logement social art. 244 quater X

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2065.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)** Recettes nettes soumises à la contribution **2,50 %**

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée:

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe:

## G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée?  Si oui, indication du logiciel utilisé:

**CGA/OMGA**  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone: **BENDAVID EXPERTISE 60 RUE RACINE 69100 VILLEURBANNE 04.81.65.17.10**

- Professionnel de l'expertise comptable

- Conseil:

- CGA/OMGA ou viseur conventionné: N° d'agrément:

A **VILLEURBANNE**, le ..... Signature et qualité du déclarant: **MICKAEL PARTOUCHE GERANT**



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL FRANCE ECO SOLAIRE**  
et Date de clôture de l'exercice **31122018**

**J | DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION  
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <b>SARL FRANCE ECO SOLAIRE</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>81 RUE MAGENTA 69100 VILLEURBANNE</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>						
Numéro SIRET * <b>7 5 1 3 1 3 5 8 6 0 0 0 3 2</b>			Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N, clos le, <b>31122018</b>		N-1 <b>31122017</b>				
		Brut <b>1</b>	Amortissements, provisions <b>2</b>	Net <b>3</b>	Net <b>4</b>			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ	68 167	32 219	35 947	49 580
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	20 497	7 880	12 617	15 179
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	17 391	12 785	4 606	4 855
	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	834		834	834
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 250		2 250	2 250		
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>109 139</b>	<b>52 884</b>	<b>56 254</b>	<b>72 699</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	244 000		244 000	298 876
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	795 822		795 822	618 301
		Autres créances (3)	BZ	CA	76 008		76 008	37 292
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	131 464		131 464	20 556	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI					
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>1 247 293</b>		<b>1 247 293</b>	<b>975 025</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>1 356 431</b>	<b>52 884</b>	<b>1 303 547</b>	<b>1 047 723</b>	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	2 250	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SARL FRANCE ECO SOLAIRE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....100 000..... )	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	180 482	68 025
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>99 430</b>	<b>112 458</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>384 913</b>	<b>285 482</b>
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	353 855	96 154
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	926	2 583
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		87 970
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	345 619	234 157
	Dettes fiscales et sociales	DY	218 234	251 227
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		90 150
Compte régulier	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>918 634</b>	<b>762 241</b>	
Ecarts de conversion passif *	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>1 303 547</b>	<b>1 047 723</b>	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	668 823	598 019	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 160	129	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
Désignation de l'entreprise : <b>SARL FRANCE ECO SOLAIRE</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE			
		FG	2 526 568	FH		2 526 568	1 708 052
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 526 568	FK		2 526 568	1 708 052
	Production stockée *						
	Production immobilisée *					7 000	
	Subventions d'exploitation						
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				146	3 125	
	Autres produits (1) (11)				2	114	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						<b>2 526 716</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						
	Variation de stock (marchandises) *						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				938 689	773 036	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				54 876	(138 876)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				1 132 517	814 072	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				3 932	12 242	
	Salaires et traitements *				266 840	103 503	
	Charges sociales (10)				21 405	31 346	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				18 284	19 554
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						
	Autres charges (12)				2 745	11	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						<b>2 439 287</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						<b>87 429</b>	<b>103 403</b>
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				3		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						
	Différences positives de change						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>						<b>3</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						
	Intérêts et charges assimilées (6)				3 235	2 601	
	Différences négatives de change						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières (VI)</b>						<b>3 235</b>	<b>2 601</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						<b>(3 233)</b>	<b>(2 601)</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						<b>84 196</b>	<b>100 803</b>

Désignation de l'entreprise <b>SARL FRANCE ECO SOLAIRE</b>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N-1		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	122	76 862	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	114 520		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	<b>114 642</b>	<b>76 862</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	55 082	20 571	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	<b>55 082</b>	<b>20 571</b>	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	<b>59 560</b>	<b>56 291</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	44 326	44 636		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	<b>2 641 360</b>	<b>1 795 154</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	<b>2 541 930</b>	<b>1 682 696</b>	
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>			HN	<b>99 430</b>	<b>112 458</b>	
<b>RENVois</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	3 043	5 938
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	146	3 125
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	7 122	27 451
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	2 744		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6				
		obligatoires	A9	7 122		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
DONS				33 390		
PENALITES ET AMENDES				21 691		
REGULARISATIONS DIVERSES						
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OP GESTION					122	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OP EN CAPITAL					114 520	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise <b>SARL FRANCE ECO SOLAIRE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
										3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ	68 167		D8			D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD			KE			KF					
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI					
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ			KK			KL					
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM			KN			KO					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants M2	KP			KQ			KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3	KS	20 497		KT			KU					
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV			KW			KX						
	Matériel de transport *			KY	9 919		KZ			LA						
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	5 632		LC			LD	1 840					
	Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG						
	Immobilisations corporelles en cours			LH			LI			LJ						
	Avances et acomptes			LK			LL			LM						
	<b>TOTAL III</b>			LN	36 049		LO			LP	1 840					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T				
Autres participations				8U	834		8V			8W						
Autres titres immobilisés				1P			1R			1S						
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 250		1U			1V						
<b>TOTAL IV</b>				LQ	3 084		LR			LS						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	107 299		ØH			ØJ	1 840					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						par virement de poste à poste		3		4						
						1		2								
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN			DØ	68 167		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO			LW			1X					
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY					
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			MF			
		Inst gales, agenets et am des constructions		IS			MG			MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ	20 497		MK			ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenets, aménagements divers		IU			MM			MN			MO			
		Matériel de transport		IV			MP	9 919		MQ			MR			
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW			MS	7 472		MT			MU				
	Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW			MX				
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			NB		
Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF			
<b>TOTAL III</b>				IY			NG	37 888		NH			NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW		
	Autres participations				IØ			ØX	834		ØY			ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	2 250		2F			2G		
	<b>TOTAL IV</b>				I3			NJ	3 084		NK			2H		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4			ØK	109 139		ØL			ØM			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SARL FRANCE ECO SOLAIRE</b>							Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY <b>18 586</b>		EL <b>13 633</b>		EM	EN <b>32 219</b>			
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE		PF		PG	PH			
Terrains			PI		PJ		PK	PL			
Constructions			PM		PN		PO	PQ			
			PR		PS		PT	PU			
Inst générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ <b>5 318</b>		QA <b>2 562</b>		QB	QC <b>7 880</b>			
Autres immobilisations			QD		QE		QF	QG			
			QH <b>9 054</b>		QI <b>865</b>		QJ	QK <b>9 919</b>			
corporelles			QL <b>1 642</b>		QM <b>1 224</b>		QN	QO <b>2 866</b>			
			QP		QR		QS	QT			
<b>TOTAL III</b>			QU <b>16 015</b>		QV <b>4 651</b>		QW	QX <b>20 665</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>			ØN <b>34 601</b>		ØP <b>18 284</b>		ØQ	ØR <b>52 884</b>			
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres			Colonne 5 Mode dégressif	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
Autres immob incorporelles <b>TOTAL II</b>	N11	N12	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Terrains	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14	Q15	Q16
Constructions	Sur sol propre	Q17	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9
	Sur sol d'autrui	R10	R11	R12	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
Inst gales, agenc et am des const.	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13
Autres immob corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10
	Matériel de transport	U11	U12	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8
	Mat bureau et inform mobilier	V9	V10	V11	V12	W1	W2	W3	W4	W5	W6
	Emballages récup et divers	W7	W8	W9	W10	W11	W12	W13	W14	W15	W16
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL	NM	NO	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	NX	NY	NZ	NA	NB	NC	ND	NE	NF	NG
Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	NZ	NA	NB	NC	ND	NE	NF	NG	NH	NI
Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	NA	NB	NC	ND	NE	NF	NG	NH	NI	NJ
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UE	UF		
	UG	UG	UH		
	UJ	UJ	UK		
Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SARL FRANCE ECO SOLAIRE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	2 250	UV	2 250	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	795 822		795 822			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 208		6 208		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	69 800		69 800			
	Charges constatées d'avance	VS						
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>874 079</b>	VU	<b>874 079</b>	VV	
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 160		3 160			
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	350 694		100 883	249 811		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	345 619		345 619			
Personnel et comptes rattachés		8C	2 948		2 948			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 731		19 731			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	152 157		152 157			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	41 524		41 524			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 875		1 875			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	926		926			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>918 634</b>	VZ	<b>668 823</b>	<b>249 811</b>		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	330 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	926	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	75 330	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.				

Désignation de l'entreprise : <b>SARL FRANCE ECO SOLAIRE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122018</b>			
<b>I. REINTEGRATIONS</b>				<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
				WA	<b>99 430</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ	21 691	Charges financières (art.212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	<b>50 719</b>
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits émanés antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
				<b>TOTAL I</b>	WR	<b>205 231</b>	
<b>II. DEDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					WW	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					XB	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					I6	
	Majoration d'amortissement *					WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexes	L2	JA
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	JB
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	JC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PD	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	YG	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
<b>III. RESULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )				XI	<b>198 838</b>	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
<b>RESULTAT FISCAL</b> BENEFICE(ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	<b>198 838</b>	XO	
						<b>0</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SARL FRANCE ECO SOLAIRE</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	<b>YN</b>	<b>YO</b>	
<b>à reporter au tableau 2058-A :</b>		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Désignation de l'entreprise : <b>SARL FRANCE ECO SOLAIRE</b>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			( A )	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			( B )
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			( C )

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCE ECO SOLAIRE

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SARL FRANCE ECO SOLAIRE</b>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I</b>	<b>SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés						
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II</b>	<b>RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SARL FRANCE ECO SOLAIRE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012018</b>		et clos le : <b>31122018</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		1
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		2 526 568
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		146
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>2 526 715</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>2</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		1 724 215
Variation négative des stocks	OQ		54 876
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		300 231
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		2 745
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>2 082 067</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>		<b>OG</b>
			<b>444 649</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA		444 649
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 526 715
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|1|8|]

N° SIRET [7|5|1|3|1|3|5|8|6|0|0|0|3|2|]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL FRANCE ECO SOLAIRE]

ADRESSE ( voie ) [81 RUE MAGENTA]

CODE POSTAL [69100] VILLE [VILLEURBANNE]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ ]

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [1]

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 [1 000]

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [M] Nom patronymique [PARTOUCHE] Prénom(s) [MICKAEL]  
Nom marital [ ] % de détention [100,00] Nb de parts ou actions [1 000]  
Naissance : Date [12081988] N° département [69] Commune [VILLEURBANNE] Pays [FRANCE]  
Adresse : N° [97] Voie [RUE MAGENTA]  
Code postal [69100] Commune [VILLEURBANNE] Pays [FRANCE]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31|12|20|18

N° SIRET 7 5 1 3 1 3 5 8 6 0 0 0 3 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL FRANCE ECO SOLAIRE**

ADRESSE ( voie ) **81 RUE MAGENTA**

CODE POSTAL **69100** VILLE **VILLEURBANNE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="ISOLVERT"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="830924288"/>	% de détention	<input type="text" value="60,00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="322"/>	Voie	<input type="text" value="RUE FRANCIS DE PRESSENSÉ"/>
Code postal	<input type="text" value="69100"/>	Commune	<input type="text" value="VILLEURBANNE"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES OU REMUNERANT  
DES EMPRUNTS GARANTIS PAR DES SOCIETES LIEES DIFFERES  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI**

Dénomination de l'entreprise	SARL FRANCE ECO SOLAIRE	N°Siret	75131358600032
Adresse	81 RUE MAGENTA 69100 VILLEURBANNE		

**I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE**

Intérêts déductibles (cf. I de l'article 212 du CGI) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	(a)	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	(b)	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice <sup>(1)</sup>	(c)	384 913
Ratio d'endettement = (a) x [ 1,5 x (c) / (b) ]	(d)	
Résultat courant avant impôts de l'exercice <sup>(2)</sup>	(e)	84 196
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	(f)	
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x [ (e) + (f) + (a) ]	(g)	21 049
Ratio d'intérêts servis par des entreprises liées = montant des intérêts reçus des entreprises liées	(h)	
Montant le plus élevé des trois ratios [(d) ou (g) ou (h)]	(i)	21 049
<b>FRACTION D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE = (a) - (i)</b> [ Si (j) < 150 000 euros indiquer 0 ]	(j)	0

**II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES**

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice <sup>(3)</sup>	Créés au titre du dernier exercice clos	(k)	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	(l)	
Montant de la décote <sup>(4)</sup> = (l) x 5%	(m)		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = (k) + (l) - (m)	(n)		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = (g) - (a) [ si (o) < 0, indiquer 0 ]	(o)	21 049	
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice <sup>(5)</sup>	(p)		
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = (n) + (j) - (p) <sup>(6)</sup>	(q)		

(1) ou montant du capital social à la fin de l'exercice si la société respecte les dispositions édictées par le code de commerce et plus particulièrement les articles L223-42, L225-248 et L241-6 et L242-29 de ce code

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n°2052)

(3) Pour les membres d'un groupe fiscal, ce stock se limite aux intérêts différés non encore imputés créés avant la date d'entrée dans le groupe, ainsi qu'à ceux transférés sur agrément à la société membre bénéficiaire des apports à l'issue d'opération de restructuration (cf 6 de l'article 223 I, et II de l'article 209 du CGI).

(4) en cas d'application de la tolérance prévue au n° 140 du BOI-IS-BASE-35-20-40-10 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (m) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(5) (p) = (o) dans la limite de (n)

(6) Pour les membres d'un groupe fiscal, il convient de ne pas majorer le stock de la variable (j) (cf 13ème alinéa de l'article 223B du CGI)

**FRANCE ECO SOLAIRE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 100 000 euros**  
**Siège social : 81 Rue Magenta**  
**69100 VILLEURBANNE**  
**751 313 586 RCS LYON**

**EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 JUIN 2019**

**Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 99 430 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	99 430 euros
Au compte « autres réserves »	99 430 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois exercices précédents.

Certifié conforme  
La Gérance  
**Mickael PARTOUCHE**

